

Face à la crise sanitaire, sociale, économique, climatique et à ses conséquences dévastatrices, l'initiative populaire cantonale législative « 1000 emplois » propose :

1. la création de 1000 emplois par an dans les domaines sanitaires, sociaux, du « care » et de la transition écologique, dans les collectivités publiques cantonale et municipales et les institutions à but non lucratif poursuivant des buts d'intérêt public, tant que le chômage reste élevé;
2. l'encouragement à la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire de 41 à 32 heures hebdomadaires d'ici à 2030.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 1848, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative portant sur la modification de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000 (LDévEco – rs/GE I 1 36), ayant la teneur suivante :

Art. 1A Création d'emplois (nouveau)

¹ L'Etat crée des emplois favorisant la mise en œuvre des objectifs contenus dans l'Agenda 21 et ses déclinaisons, notamment le concept cantonal du développement durable 2030 et le plan climat cantonal.

² Ces emplois sont créés dans les collectivités publiques cantonale et municipales, les établissements subventionnés et les institutions publiques et privées, à but non lucratif, poursuivant des buts d'intérêt public.

³ Ils servent notamment à améliorer la cohésion sociale, la lutte contre le changement climatique, la promotion de la santé, la prévention des maladies, les modes de consommation et de production durables.

⁴ L'Etat veille à ce que les emplois créés ne se substituent pas à des emplois existants.

Art. 1B Budget (nouveau)

¹ L'Etat fixe chaque année le budget à disposition pour la création des emplois prévus à l'article 1A.

² Le montant minimal alloué à la création d'emplois est fonction du taux de chômage calculé pour le canton par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il correspond au minimum à 100 millions de francs par an avec pour objectif de créer 1000 emplois supplémentaires chaque fois que le taux de chômage moyen annuel de l'année précédente est de 5%. Ce montant peut être réduit ou augmenté en proportion si le taux est inférieur ou supérieur à 5%.

Art 1C Durée du travail (nouveau)

En vue de maintenir et/ou de créer des emplois, l'Etat encourage les entreprises et les secteurs économiques publics et privés à réduire significativement la durée du travail sans réduction de salaire, de manière à atteindre en 2030 la semaine de 32 heures pour un temps complet.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Canton d'origine	Domicile : adresse complète (rue, numéro, code postal, localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeur et électrices suivant-e-s :

De Filippo Davide, avenue d'Aire 36, 1203 Genève – Frei Nadine, rue Grange-Lévrier 2, 1220 Les Avanchets – Cattani Manuela, rue Plantamour 33, 1201 Genève – Bongiovanni Rodolphe, rue de Monchoisy 55, 1207 Genève – Senn Mireille, place Simon-Goulart 2, 1201 Genève – Gilardi Paolo, rue Jacques Grosseclin 6, 1227 Carouge – Haller Jocelyne, chemin des Picottes 13, 1217 Meyrin – Baud Olivier, avenue Devin du Village 13, 1203 Genève – Massas Carlos, chemin d'Archamps 7, 1257 La Croix de Rozon.

A retourner au plus vite même incomplet, avant le **31 juillet 2021** à
solidaritéS · Case postale 2089 · 1211 Genève 2

Initiative pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (Initiative 1000 emplois)



Contre le chômage : 1000 emplois par an !

L'initiative prévoit que la création d'emploi est d'au moins 1000 emplois par an lorsque le taux de chômage est supérieur à 5%, et réduit en proportion lorsque ce taux est inférieur.

Contre la précarisation de l'emploi

Les emplois sociaux et écologiques créés par l'initiative sont des emplois « normaux », à durée indéterminée, stables, aux conditions habituelles prévues par les collectivités publiques et les institutions à but non lucratif.

Pour le climat et le développement durable

L'initiative propose de « booster » les lois cantonales sur le développement durable et sur le développement de l'économie et de l'emploi par la création de milliers d'emplois, dans la conception, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil ou encore l'expertise, et à tous les niveaux de qualification. Ces emplois dans l'énergie, les transports, la gestion des déchets (etc.) permettront notamment de favoriser la mise en œuvre des plans zéro carbone.

Pour une transition sans casse sociale

En créant des débouchés professionnels vers de nouveaux secteurs d'activités, l'initiative favorise les reconversions professionnelles pour les personnes dont l'emploi est menacé, et permettra d'octroyer à l'Etat les moyens nécessaires en personnel pour permettre les reconversions rendus nécessaires par la crise écologique et la pandémie.

Pour des services publics au service de la population

Des crèches aux EMS, de l'hôpital à l'aide à domicile, de l'enseignement aux secteurs sociaux, de la prévention des canicules aux transports publics, des milliers d'emplois sont à créer. C'est le rôle de l'Etat de donner les impulsions volontaristes pour le bien commun.

Pour la santé de la population

L'initiative propose de créer des emplois dans les services de santé de manière à pouvoir répondre de manière qualitative aux besoins courants de la population et en suffisance lors de pics tels que les pandémies et les catastrophes.

Pour le « care » et l'emploi des femmes

Créer des emplois sociaux, sanitaires et dans le « care » permet de valoriser et remplacer par un emploi reconnu le travail gratuit que les femmes assument massivement auprès de leurs proches. Créer de l'emploi public dans le « care » c'est aussi valoriser le travail du personnel de l'économie domestique.

Pour partager l'emploi : 32 heures hebdomadaires

L'initiative préconise d'encourager la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et vivre mieux. La durée du travail en Suisse reste une des plus élevées d'Europe. Réduire la durée hebdomadaire du travail, passer à la semaine de 4 jours, sans réduction de salaire – afin de répartir les gains de productivité – permet d'agir sur plusieurs plans : réduire le chômage actuel, pallier les pertes d'emploi à venir, partager l'emploi. Cela permet aussi de corriger des déséquilibres : 60% des femmes travaillent à temps partiel, souvent sur des emplois peu rémunérés et mal protégés dans les services.

1000emplois.ch

Plier, ne pas détacher!

**INITIATIVE
1000
EMPLOIS**

Initiative pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail

MERCI DE BIEN SIGNER L'INITIATIVE AU VERSO!

À Renvoyer au plus vite SVP, même partiellement rempli, mais avant le 31 juillet 2021 au plus tard.



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



**solidarités
Case Postale 2089
1211 Genève 2**

www.solidarites-ge.ch
info@solidarites.ch